

Maîtrise d'ouvrage



CH CAVAILLON LAURIS

119 Av. Georges Clémenceau
BP 157 - 84 304 CAVAILLON CEDEX

Architecte mandataire

AVANTPROPOS

95 All. Romain BAUD
84 300 CAVAILLON
T. 04.28.70.12.92



BET : Thermiques et fluides

INGECOM

821 Av. de Cheval Blanc
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.75.14.67



BET : Structure

INGENIERIE 84

40 Av. de la première Div blindée
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.71.38.38



Economiste

CABINET MORERE

55 All. Camille Claudel
84 140 AVIGNON
T. 04.90.84.30.30



BET : Acoustique

HEDONT ACOUSTIQUE

15 Rue Condorcet
75 009 PARIS
T. 09.75.45.23.70



Construction d'une pharmacie au sein du CHI / CAVAILLON (84)

119, Av. GEORGES CLEMENCEAU - BP 157 - 84304 CAVAILLON CEDEX

CCTP - LOT 09 SOLS SOUPLES

Indice Date modifications Lot NIVEAU ÉCHELLE

DOSSIER
D504

PHASE
DCE

DATE
AVRIL 2026

EMETTEUR

2.9

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS SOLS SOUPLES	2
9.0.1. Objet	2
9.0.2. Limites des prestations	2
9.0.3. Réglementations et Normes	2
9.0.4. Qualité et livraison des matériaux	2
9.0.5. Exécution des travaux	3
9.0.6. Documents à remettre par l'entrepreneur	4
9.0.7. Interfaces entre les corps d'état	4
9.0.8. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets	4
9.0.9. Charte chantier propre et à faibles nuisances	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
9.1. REVETEMENTS MURAUX	5
9.1.1. Revêtement mural en lés PVC	5
9.2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES	5
9.2.1. Barrière anti remontées d'humidité capillaires	5
9.2.2. Enduit pour le ragréage et le lissage des sols	6
9.3. REVÊTEMENTS DE SOLS	6
9.3.1. Revêtement de sol souple	6
9.3.1.1. Revêtement de sol en lés PVC compact	7
9.3.1.2. Revêtement de sol en lés PVC acoustiques	7
9.3.1.3. Revêtements de sols en lés PVC antidérapant	8
9.3.2. Revêtement de sols en dalles plombantes	8
9.3.3. Plinthes en remontée PVC	9
9.3.4. Plinthes en profilés aluminium	9
9.4. RACCORDS DE SOLS	10
9.4.1. Raccord de sol souple avec plinthes	10
9.5. DIVERS	10
9.5.1. Couvre joint de dilatation au sol	10
9.5.2. Siphons de sol	11
9.5.3. Tapis brosse dans cadre métallique	11

GÉNÉRALITÉS SOLS SOUPLES

9.0.1. Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot Sols souples nécessaires à la **construction d'une pharmacie au sein du centre hospitalier de Cavaillon (Département de Vaucluse)**.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Les généralités tous corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Le C.C.A.P. ;
- . Les plans et détails ;
- . Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- . Le Permis de Construire et ses annexes ;
- . L'étude thermique ;
- . Le P.G.C.S.P.S. ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

9.0.2. Limites des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- Toutes mains d'œuvre et fourniture nécessaires à la pose des revêtements de sols et des ouvrages accessoires, conformément aux dispositions du CCTP, y compris transports manutentions, échafaudages, stockages ;
- Tous les percements, coupes et façons diverses nécessaires aux autres corps d'état ;
- Les dispositions pour condamner l'accès des locaux traités durant le temps d'exécution et la protection de ses ouvrages en cours et après exécution, jusqu'à la réception ;
- Les sujétions d'appareillage de couleurs, tracés et d'exécution de petites surfaces ;
- Les raccords après passage des autres corps d'état ;
- La préparation des supports qui comprend : nettoyage et balayage soignés, exécution des crépis et des renformis nécessaires ;
- Le nettoyage complet des locaux traités en cours et après exécution avec enlèvement de gravois, chutes, emballages et autres déchets ;
- Le chauffage éventuel des locaux pour pose de revêtements par temps froid ;
- La mise immédiate hors chantier des matériaux refusés ;
- Tous les échantillons de matériaux demandés.

9.0.3. Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- . DTU et leurs additifs ;
- . Normes Françaises ;
- . Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- . Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public ;
- . Cahier des charges applicables aux travaux de préparation pour la pose des sols minces ;
- . Les Cahiers des prescriptions techniques annexés aux avis techniques du C.S.T.B. ;
- . Les revêtements de sols devront être conformes à la réglementation U.P.E.C. en vigueur.
- . Réglementation acoustique (NRA).

9.0.4. Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés devront être soumis au Maître d'œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre aux prescriptions et spécifications données aux normes françaises et aux D.T.U.

L'entrepreneur sera tenu de fournir, avant de passer commande, des échantillons de matériaux qui seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Ils devront être de première qualité et sans défauts sous peine d'être refusés.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour que les matériaux retenus, qu'ils soient d'importation ou de fabrication locale, soient approvisionnés en totalité sur le chantier, avant commencement de leur mise en œuvre.

Les épuisements de stock sur place ou retards dans les expéditions ne seront pas admis.

Stockage des matériaux :

Avec l'accord du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre, l'entrepreneur devra définir un emplacement à l'abri des intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans locaux utilisés.

9.0.5. Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

Avant de débiter les travaux, l'entrepreneur du présent lot doit s'assurer que le vitrage et la mise en l'abri des surfaces à revêtir sont exécutés et que la température des locaux est supérieure à + 5°C.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements, chocs et épaufrures. L'entrepreneur devra prendre en compte l'emploi des produits spécifiques dans les locaux humides (primaire, étanchéité...).

Réception des supports :

Avant tous travaux, l'entrepreneur doit procéder à l'examen et à la réception des supports, voir s'ils sont conformes aux dispositions prises en commun, s'ils sont propres et débarrassés de toute trace de plâtre, mortier ou autre, si les niveaux sont respectés et, le cas échéant signaler au Maître d'œuvre les corrections à faire.

Faute d'avoir satisfait à cette obligation, les sujétions à ses travaux en découlant, sont à sa seule charge.

L'absence d'observations prouve qu'il accepte les supports et de ce fait aucune réserve concernant ceux-ci ne sera admise par la suite.

Pour les revêtements de murs collés, il sera fait usage de la classification des supports détaillés au DTU. Tous les supports sont secs.

Préalablement à la pose des revêtements, l'entrepreneur doit un nettoyage général comprenant : brossage avec lavage, si nécessaire, afin d'éliminer toutes traces de matières susceptibles de provoquer un manque d'adhérence des revêtements avec leur support.

Mode d'exécution des travaux :

Outre les prescriptions de mise en œuvre données aux D.T.U. l'entrepreneur doit s'assurer avant tout commencement de pose que le niveau des sols bruts permet de respecter le niveau des sols finis projetés, et que la qualité des supports est celle requise pour la réalisation de chaque type de revêtement.

La mise en œuvre de tous les revêtements doit être faite sur des supports parfaitement secs et nettoyés, grattés, débarrassés de tous gravais ou de toute matière pouvant nuire au bon comportement ultérieur des revêtements.

Toutes les sujétions de pose sont prévues (coupes, raccords, entailles, protections des ouvrages adjacents ou pièces spéciales + barres de seuil au droit des changements de nature des revêtements).

Les coupes sur différents types de matériaux doivent être nettes, bien droites, sans bavures ni ébréchures.

Tolérance de pose : une règle de 2.00 ml de longueur posée en tous sens ne devra pas accuser d'écartement de planimétrie supérieure à 2 mm.

L'entrepreneur doit remettre au Maître d'Ouvrage des notices d'entretien concernant les sols mis en œuvre.

L'entrepreneur est responsable de ses travaux jusqu'à la réception provisoire et tenu de les entretenir jusqu'à la réception définitive, principalement par fait de vices cachés.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que tout ouvrage exécuté avec des revêtements de tons différents est refusé. Il devra s'assurer, avant tout début d'exécution, que les matériaux dont il se sert sont exactement de même classement et de même ton que demandés.

La désolidarisation entre le sol dur et les cloisons ou murs est assurée par un joint à la plasticité permanente, la plinthe est scellée uniquement sur le support vertical avec interposition contre le carrelage d'un cordon mousse.

Les joints des revêtements muraux au contact des baignoires, douches, lavabos et éviers sont réalisés à l'aide d'un mastic à la silicone incolore à la charge du présent lot.

Jonction de revêtements de sols différents ou de teintes différentes : celle-ci est effectuée à mi-feuillure des portes, et recouverte, dans le cas de revêtements de sols différents, par des barres de seuil fournies et posées au titre du présent lot.

Nettoyage :

Après achèvement des travaux, les revêtements seront livrés propres, sans aucune tâche ; les déchets de coupe et surplus seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

9.0.6. Documents à remettre par l'entrepreneur

L'entreprise devra soumettre pendant la période de préparation, à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique, un dossier d'exécution complet comprenant, sans que cette liste soit limitative, les documents et indications suivantes :

- Plans et schémas de détails d'exécution
- Les notices techniques et caractéristiques des matériels proposés et présentera avant signature du marché les échantillons des équipements et finitions.
- Tous les détails de fixation, fiches techniques des éléments d'ancrage dans le gros-œuvre, etc...
- Marque, type, fiches techniques de tous les produits mis en œuvre ;
- PV, avis techniques et certificats de tous les matériaux mis en œuvre.
- Planning d'exécution des travaux suivant les délais contractuels.

Tous les contrôles et essais sont à la charge du présent lot.

Les documents établis par l'entreprise devront avoir reçu l'agrément du contrôleur technique et du Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

Tout matériau ou ouvrage reconnu NON CONFORME par le maître d'œuvre et/ou le bureau de contrôle sera remplacé aux frais exclusifs de l'entrepreneur

9.0.7. Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LES LOTS ÉLECTRICITÉ – CVC / PLOMBERIE / SANITAIRES

L'entrepreneur du présent lot doit toutes les découpes et l'étanchéité nécessaires pour les passages de canalisations au droit des revêtements.

Dans toutes les pièces humides, un socle avec un revêtement plinthe est dû au droit des canalisations.

9.0.8. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.

Le prix doit couvrir forfaitairement ce lot pour :

- . Sa participation aux dépenses du tri des déchets (voir CCTP généralités TCE) ;
- . La gestion des déchets sera faite sur chantier, avec utilisation des bennes de tris communs (elle sera assurée par le lot gros-œuvre aux frais du compte-prorata).

9.0.9. Charte chantier propre et à faibles nuisances

Une charte de chantier propre et à faibles nuisances est jointe en annexe du DCE.

Les entreprises adjudicataires du chantier et leurs sous-traitants s'engagent à participer à cette démarche, notamment par le choix des produits et en respectant la procédure de réduction des nuisances de chantier. Cette procédure a pour but immédiat de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

NOTA : Les locaux des niveaux R+1 et R+2 seront livrés bruts

9.1. REVETEMENTS MURAUX

9.1.1. Revêtement mural en lès PVC

DESCRIPTION

Fourniture et pose à la colle de revêtement mural PVC calandré en lès, constitué d'une feuille transparente en PVC associée à une sous couche imprimée.

Mise en œuvre au moyen par simple encollage au moyen d'une colle à dispersion en phase spécifique pour revêtement mural bénéficiant d'un avis technique et recommandé par le fabricant.

L'encollage interviendra sur support propre, sec et sain préalablement lissé de toutes aspérités et qui aura fait obligatoirement l'objet d'une application de fixateur ainsi que d'un enduit de lissage, si nécessaire pour en assurer la planéité.

Les lès seront soudés à chaud par apport de cordon, ce qui permettra une étanchéité parfaite de l'ensemble (verticales et pieds de parois).

L'entrepreneur devra réceptionner obligatoirement par écrit le support avant le début de ses travaux.

La pose sera exécutée suivant calepinage du Maître d'Œuvre.

Caractéristiques :

Épaisseur : 0.92 mm

Réaction au feu : B-s2,d0 (PV du CSTB obligatoire)

Possibilité d'utilisation de couleurs différentes suivant les pièces, coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Le prix comprendra également :

- . Toutes sujétions pour pose de différents coloris suivant plan de calepinage de l'architecte.
- . Les profils spéciaux pour angles rentrants et sortants ;
- . Les jonctions avec les plinthes en remontées ;
- . La protection des revêtement muraux jusqu'à la réception.

Produit proposé :

Gamme TARADOUCHE CALYPSO des Ets GERFLOR ou similaires.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage Architecte :

- . Toute hauteur, sur les parois verticales du sanitaire PMR (R.02), sanitaire et douche du vestiaires (R.011) ;
- . Sur une hauteur de 0.60 m au-dessus des points d'eau du local ménage (R.08), poste de travail du local déchet (R.05), point d'eau du vestiaire (R.011) et plan de travail de la salle détente (R.013).

9.2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

9.2.1. Barrière anti remontées d'humidité capillaires

DESCRIPTION

Sur sols béton, fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti remontée d'humidité, comprenant :

Préparation du support :

- . Éliminer mécaniquement toute partie non adhérente, laitance, surépaisseur de plâtre, film de colle ou peinture ;
- . Décaper les surfaces grasses par tout moyen approprié ;
- . Dépoussiérer par aspiration ;
- . Vérifier le taux d'humidité du support par un essai de bombe à carbure : le taux d'humidité du support ne devra pas excéder 6%.

Mise en œuvre :

Application d'une résine époxy à deux composants sans solvant en une ou deux couches.
Sur la couche finale et sur résine fraîche, sabler à refus et d'une façon uniforme.
Le procédé devra justifier d'un avis technique à fournir.

LOCALISATION

Niveau rez-de-chaussée : au droit de tous les locaux sur dallage béton.

9.2.2. Enduit pour le ragréage et le lissage des sols**DESCRIPTION**

Sur sols béton, exécution d'un enduit de ragréage fibré, travaux comprenant :

Préparation du support :

Les supports devront être secs, durs, rigides et propres.

- . Éliminer par grattage trace de : peinture, plâtre, laitance du béton, de colle ;
- . Reboucher les trous ;
- . Lessivage et nettoyage de toutes les traces de graisse ou de produit d'entretien ;
- . Application d'un enduit primaire.

Finition par l'application d'un enduit auto-lissant fibré.

Caractéristiques :

- Épaisseur : jusqu'à 10 mm en une seule passe (plusieurs passes possibles éventuellement) et 30 mm ponctuellement.
- Comportement au feu A1 (incombustible)
- Classement UPEC : P4
- Locaux à trafic intense

La mise en œuvre sera conforme au DTU ou Avis Techniques et aux recommandations du fabricant.

LOCALISATION

Niveau rez-de-chaussée : sur l'emprise de tous les locaux (compris ceux recevant un sol peinture).

9.3. REVÊTEMENTS DE SOLS**9.3.1. Revêtement de sol souple****DESCRIPTION TYPE**

Fourniture et pose sur un sol ayant obligatoirement reçu un ragréage (prévu par ailleurs) d'un revêtement de sol souple.

Mise en œuvre :

Pose avec un collage en plein obligatoire à la mise en place du revêtement pour la pérennité de l'ouvrage au vu de la proximité avec une source d'eau.

Pose par colle acrylique classé EC1 suivant classification EMICODE (très faible émission de COV) sur un support préparé par le présent lot, conforme au cahier des charges et suivants prescriptions du fabricant.

Les lés seront collés entre eux sur chantier par soudure thermique à l'aide d'un cordon d'apport avec étanchéité en rives.

Les travaux devront être exécutés soigneusement : découpes, arases, entailles, conformément aux règles de l'Art et suivant les recommandations du fabricant.

La pose sera exécutée selon le plan de calepinage de l'Architecte

Réalisations de socles béton au droit des sorties de canalisations revêtues de PVC ;

Exécution d'un joint acrylique entre revêtement et plinthe (teinte assortie au revêtement).

(Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant, choix minimum entre quatre décors présentant des différences notables, avec une dizaine de couleur par décor).

NOTA : vérifier le taux d'humidité du support par un essai de bombe à carbure : **le taux d'humidité du support ne devra pas excéder 4.5 %** avec mesure en profondeur réalisée par applicateur selon annexe B du DTU 53.2 (rapport contradictoire à fournir au bureau de contrôle suivant DTU 54.1)

9.3.1.1. Revêtement de sol en lés PVC compact

PARTICULARITÉS

Revêtement de sol PVC hétérogène calandré-pressé, non chargé, renforcé par une grille de verre, suivant la description type

Caractéristiques :

- . Classement UPEC : U4 – P3 – E2/3 - C2 ;
- . Réaction au feu : Bfl – S1 (P.V. du C.S.T.B.) ;
- . Épaisseur : 2.00 mm ;
- . Épaisseur couche d'usure : 1.02 – 1.27 mm ;
- . Glissance : R10 ;
- . Isolation acoustique au bruit de choc = 8 dB
- . Groupe d'abrasion : T ;
- . Traitement PROTECSOL 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du matériau.
- . Traitement fongistatique et bactériostatique.

Le prix comprendra également :

- . Seuils de transitions soudés au droit des différences de niveaux finis ;
- . Seuils d'étanchéité entre locaux humides et locaux secs soudés au revêtement ;
- . Toutes sujétions pour pose de différents coloris suivant plan de calepinage de l'architecte.

Produit proposé :

TARALAY PREMIUM COMPACT des Ets GERFLOR ou similaire.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage de l'Architecte : niveau rez-de-chaussée, sur l'emprise de la pharmacie 1 (R.09), pharmacie 2 (R.010) et local automate (R.012).

9.3.1.2. Revêtement de sol en lés PVC acoustiques

PARTICULARITÉS

Revêtement de sols en lés PVC acoustiques multicouche, armaturé non chargé constitué d'une sous couche mousse PVC THD, d'un envers compact renforcé par un voile de verre, d'un décor imprimé dans la masse et d'une couche d'usure transparente suivant la description type.

Caractéristiques :

- . Classement UPEC : U4 - P3 – E2/3 - C2 ;
- . Réaction au feu : Bfl – S1 (P.V. du C.S.T.B.) ;
- . Épaisseur totale : 3.35 mm ;
- . Épaisseur couche d'usure : 0.65 mm ;
- . Isolement acoustique aux bruits de choc : 19 dB ;
- . Valeur de poinçonnement : ≤ 0.08 mm
- . Résistance à l'abrasion : Groupe T(A).
- . Traitement PROTECSOL 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du matériau.
- . Traitement fongistatique et bactériostatique.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Le prix comprendra également :

- . Seuils de transitions soudés au droit des différences de niveaux finis ;
- . Seuils d'étanchéité entre locaux humides et locaux secs soudés au revêtement ;
- . Les liaisons avec les revêtements de sol existants (barre de seuils) ;
- . Toutes sujétions pour pose de différents coloris suivant plan de calepinage de l'architecte.

Produit proposé :

TARALAY IMPRESSION CONFORT 43 des Ets GERFLOR ou similaire.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage de l'Architecte : niveau rez-de-chaussée, sur l'emprise de l'attente (R0.00), bureau pharmacie (R.03), guichet (R.01), bureau (R.015), bureau cadre (R.016), bureau secrétariat (R.017), bureau chef pharmacie (R.018) et salle détente (R.013).

9.3.1.3. Revêtements de sols en lés PVC antidérapant

PARTICULARITÉS

Revêtement de sol PVC hétérogène antidérapant compact calandré-pressé constitué d'un décor dans la masse composé d'une couche d'usure compacte avec incrustation de grains de PVC colorés et de particules de cristaux minéraux posé sur envers en PVC compact, renforcé par une grille de verre suivant la description type.

Caractéristiques :

- . Classement UPEC : U4 - P3 – E3 – C2 ;
- . Réaction au feu : Bfl – S1 (P.V. du C.S.T.B.) ;
- . Surface : antidérapant ;
- . Coefficient antidérapant : R10 ;
- . Épaisseur : 2.00 mm ;
- . Couche d'usure : 0.80 – 1.00 mm ;
- . Groupe d'abrasion : T ;

Revêtement de sol structuré en surface par des pastilles à relief antidérapantes ;

Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface SPARCLEAN™ lui conférant une remarquable résistance aux taches, facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du produit.

Traitement fongistatique et bactériostatique.

Le prix comprendra également :

- . Toutes sujétions pour forme de pente ;
- . Les manchons assureront l'étanchéité à l'endroit où les parois sont traversées par les tuyauteries ;
- . Seuils de transitions soudés au droit des différences de niveaux finis ;
- . Seuils d'étanchéité entre locaux humides et locaux secs soudés au revêtement ;
- . Les réservations pour incorporation des siphons de sols ;
- . Les liaisons d'étanchéité par soudure avec le revêtement mural PVC ;
- . Toutes sujétions pour pose de différents coloris suivant plan de calepinage de l'architecte.
- . La protection des revêtements jusqu'à la réception.

Produit proposé :

TARALAY SECURIT SD des Ets GERFLOR ou similaire.

Avis technique à fournir permettant son emploi dans le cadre du projet.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

LOCALISATION

Suivant plans de repérages de l'architecte, sur l'emprise du vestiaire (R.011), WC PMR (R.02) et local ménage (R.08).

9.3.2. Revêtement de sols en dalles plombantes

. Dimensions : 635 x 635 mm

DESCRIPTION

Fourniture et pose sur un sol ayant obligatoirement reçu un ragréage (prévu par ailleurs), un revêtement de sol en dalles plombantes en PVC flexible hétérogène, assemblé par queue-d'aronde, d'une couche d'usure dans la masse renforcée par deux grilles de verre.

Caractéristiques :

Classement UPEC : U4 – P4S – E2 - C2 ;

Épaisseur : 6 mm ;

Couche d'usure : 2 mm.

Coefficient antidérapant : R10.

Réaction au feu : Bfl-s1 (P.V. du C.S.T.B.) ;

Groupe d'abrasion : T.

Indice d'affaiblissement acoustique : $\Delta L = 7$ dB(A) ;

Ce revêtement de sol est doté d'un traitement de surface polyuréthane (PUR+).

Le prix comprendra également :

- . Seuils de transitions soudés au droit des changements de matériaux ;
- . Toutes sujétions pour pose de différents coloris suivant plan de calepinage de l'architecte.

Mise en œuvre :

Les travaux devront être exécutés soigneusement : découpes, arases, entailles, conformément aux règles de l'Art et suivant les recommandations du fabricant.

La pose sera exécutée selon le plan de calepinage de l'Architecte

Exécution d'un joint acrylique entre revêtement et plinthe (teinte assortie au revêtement).

(Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.)

Produit proposé :

GTI MAX des Ets GERFLOR ou équivalent.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage de l'Architecte : niveau rez-de-chaussée, sur l'emprise du local stock palettes (R.04), déchets décartonnage (R.05) et local dépôt (R.07).

9.3.3. Plinthes en remontée PVC**DESCRIPTION**

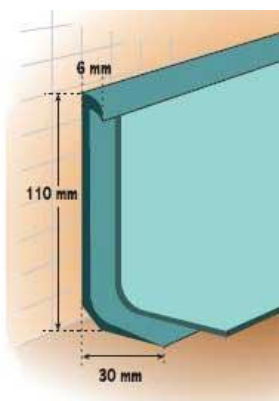
Fourniture et pose de remontée en plinthes pour façon de plinthes à gorge identiques au revêtement de sols.

Mise en œuvre par collage en plein suivant prescription du fabricant.

Le prix comprendra également :

- . Les profils intégrant la remontée en plinthes et le profil de finition
- . Les profils PVC semi rigide de forme triangulaire pour angles rentrants et sortants ;
- . Les cordons d'apport de soudures à chaud.

Les travaux devront être exécutés, conformément aux règles de l'Art, DTU et suivant les recommandations du fabricant.

**LOCALISATION**

Au droit de tous les locaux recevant un sol souple.

9.3.4. Plinthes en profilés aluminium**DESCRIPTION**

Fourniture et pose par vis et chevilles de plinthes en profilés aluminium laque hauteur 10 cm.

Pose soignée par le présent lot.

La fixation par collage ne sera admise qu'avec l'accord du Maître d'œuvre ou du Bureau de Contrôle.

Coloris au choix de l'Architecte.

L'entrepreneur devra prévoir également dans son prix :

- . Toutes sujétions de coupes et de découpes pour assemblages des retours ;
- . Les sujétions de coupes et raccords à 45° suivant le profil de l'escalier et gradins ;
- . Calfeutrement entre parois et plinthes et entre plinthes et sols par un cordon de mastic acrylique à peindre.

LOCALISATION

Au droit de tous les locaux recevant un sol peinture.

9.4. RACCORDS DE SOLS

9.4.1. Raccord de sol souple avec plinthes

DESCRIPTION

Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple identique à l'existant.

Préparation :

- . Découpe soignée du revêtement de sol souple au droit des raccords à réaliser ;
- . Ponçage, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- . Réalisation d'un enduit de ragréage et de lissage conformément aux prescriptions du fabricant

Mise en œuvre :

Après lissage avec un ragréage réalisé conformément aux prescriptions du fabricant, il sera procédé par collage en plein à la mise en place du revêtement.

Pose par colle acrylique classé EC1 suivant classification EMICODE (très faible émission de COV) sur un support préparé par le présent lot, conforme au cahier des charges et suivants prescriptions du fabricant.

Les lés seront collés entre eux sur chantier par soudure thermique à l'aide d'un cordon d'apport avec étanchéité en rives.

Les travaux devront être exécutés soigneusement : découpes, arases, entailles, conformément aux règles de l'Art et suivant les recommandations du fabricant.

Exécution d'un joint acrylique entre revêtement et plinthe (teinte assortie au revêtement de sol existant).

Caractéristique et coloris identique à l'existant

Le prix comprendra également :

- . La découpe soignée du revêtement de sol existant ;
- . Complément de plinthes en remontées PVC ;
- . La dépose du revêtement de sol ;
- . Recharge en béton maigre éventuelle ;
- . Le chargement et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

LOCALISATION

Niveaux R+1 et R+2 : au droit des liaisons et ouvertures à créer avec zones existantes non concernées par le projet.

9.5. DIVERS

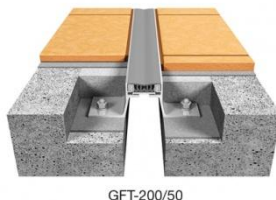
9.5.1. Couvre joint de dilatation au sol

DESCRIPTION

Fourniture et pose de couvre joint de la grande largeur pour sols collés ou scellés constitués de profilés à inox, fixés par vis et chevilles dans rainure et réservation dans plancher béton. Les cadres seront ancrés dans le béton. Le couvre joint doit être affleuré au niveau des sols finis et ne procurant aucun ressaut.

La reprise des joints de dilatation au sol sera exécutée de telle sorte qu'il ne subsiste aucune surépaisseur.

Le traitement des joints de dilatation fera l'objet d'une validation sur présentation d'échantillon.



LOCALISATION

Au droit de tous les joints de dilatation au sol du bâtiment.

9.5.2. Siphons de sol*DESCRIPTION*

Fourniture et pose de siphons de sol en acier inoxydable des Ets LIMATEC ou similaires conforme à l'avis technique du revêtement de sol choisi pour les pièces humides.

Ces siphons seront raccordés sur canalisations E.U. - E.V. au moyen de tuyauteries en PVC (laissé en attente par le lot CVC / plomberie), correctement dimensionnées et possédant une pente suffisante.

Tous travaux de raccords, protections, étanchéité, réservations, et autres devront être compris dans le prix.

Le prix comprendra également :

- . Le calage et mise à niveau ;
- . Le raccordement sur attente du plombier ;
- . Le blocage en périphérie ;
- . Le calepinage ;
- . Le rebouchage de la réservation en béton avec restitution du degré coupe-feu du plancher ;
- . Les cornières périphériques.

LOCALISATION

Au droit de la douche des vestiaires et du local ménage.

9.5.3. Tapis brosse dans cadre métallique

. Dimensions : 1.50 x 0.80 m

DESCRIPTION

Fourniture et pose encastrée d'un paillason constitué de la façon suivante :

- . Cadre en cornières d'aluminium ;
- . Paillason en bandes caoutchouc traversées par une trame textile intégrée apparente sur les faces d'utilisation, assemblées par des broches électro galvanisées et des profils en aluminium du type EMCO ou équivalent ;

Réservations dans le sol à la charge du corps d'état Gros-œuvre.

L'entrepreneur devra également prévoir dans son prix :

- . Pose et scellement du cadre métallique ;
- . Raccords de chape lissée au fond et autour du cadre.

*LOCALISATION*

Au droit de l'attente.

9.5.4. Socle en béton autour des canalisations*DESCRIPTION*

L'entrepreneur du présent lot devra la réalisation de socle en béton autour de tous les canalisations et tuyaux sortant du sol.

Les socles seront habillés par des plinthes carrelage ou bois (teinte identique au revêtement de sol des locaux et peint en surface).

LOCALISATION

Ensemble des socles au droit des tuyaux et canalisations sortant du sol dans les divers locaux du bâtiment.